



Association Gartempe 206  
2 place de la Libération  
86310 SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE  
[contact@gartempe206.fr](mailto:contact@gartempe206.fr)  
06 87 21 23 15  
[www.gartempe206.fr](http://www.gartempe206.fr)

## CHEMIN DES ATELIERS D'ARTISTES 3<sup>ème</sup> édition 12-13-14 septembre 2025

### REGLEMENT INTERIEUR

Afin de participer à la mise en valeur du territoire et des activités humaines de la Vallée de la Gartempe sur tout son cours, l'association a décidé de mettre en place le « **chemin des ateliers d'artistes de la Vallée de la Gartempe** », de ses sources à la confluence avec la Creuse.

Ce chemin a pour ambition d'être **une vitrine des artistes et artisans d'art**, en leur donnant l'opportunité de se faire connaître du grand public par le biais de l'ouverture de leur atelier personnel, d'un atelier collectif, d'une salle privée d'exposition (véranda d'une maison), ou d'une salle réservée à cet effet par les artistes eux-mêmes sous leur entière responsabilité. Les artistes et artisans d'art pourront à cette occasion **expliquer leur art, réaliser des performances devant le public**.

Ce dispositif répond à une demande du public, des artistes, il vise à être une source de partages, d'échanges intergénérationnels autour des savoir-faire.

**L'objectif recherché est de permettre à des talents locaux de se faire connaître, à soutenir la création culturelle et artistique et à participer à l'animation de la Vallée de la Gartempe.**

#### Article 1 - Les candidatures

Les artistes et artisans d'art intéressés devront remplir une fiche de renseignements, celle-ci sera remise, aux représentants de Gartempe 206 qui seront allés à la rencontre des artistes, **ou transmise à l'adresse mail suivante : [contact@gartempe206.fr](mailto:contact@gartempe206.fr)**

**Les renseignements communiqués sur cette fiche serviront à élaborer le dépliant précisant le positionnement géographique de chaque lieu d'exposition et les nom et spécialité des participants.**

#### Article 2 - Les conditions d'éligibilité

- Etre en possession d'une assurance responsabilité civile vis-à-vis de l'accueil de public à domicile.
- Avoir eu l'autorisation des organisateurs (Association Gartempe 206)
- Etre en mesure de s'acquitter de la participation financière convenue.

#### Article 3 - Participation financière

La participation demandée à chaque artiste est le montant d'une **adhésion** d'un particulier, à l'association Gartempe 206, soit 15 euros<sup>1</sup>. Ainsi, chaque artiste bénéficiera de la communication faite pour l'évènement et aura accès aux assemblées ordinaires et extraordinaires de l'association. De plus, cette contribution permettra à l'association, grâce à la collecte de plusieurs années, **de préparer une**

---

<sup>1</sup> 10 euros dans le cadre d'une exposition collective associative



**signalétique efficace, durable et réutilisable.** Cette année, un visuel directionnel réutilisable sera remis en 5 exemplaires à chaque lieu identifié sur le chemin. L'inscription au Chemin des ateliers d'artistes édition 2025 sera prise en compte par l'association au versement effectif des 15 euros (espèces, chèque, virement identifiable<sup>2</sup> - chèque à l'ordre de Gartempe 206 – adresse postale : 2 place de la Libération 86310 SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE).

#### **Article 4 - Engagement de l'artiste ou de l'artisan d'art**

- Ouvrir son espace (particulier ou collectif ou autre) et exposer son travail pendant les trois jours de l'évènement de 10 heures à 18 heures (ou autres horaires exceptionnels convenus au préalable avec la représentante légale de l'association Gartempe 206, ces horaires exceptionnels seront précisés sur le dépliant au regard du lieu).
- **Approuver et signer le présent règlement**
- Les artisans d'art et artistes qui participeront à l'évènement « chemin des ateliers d'artistes de la Vallée de la Gartempe » sont seuls et uniques responsables des œuvres exposées, du gardiennage du local quel qu'il soit (atelier collectif, salle privée, salle publique), de l'accueil du public et des ventes qu'ils seraient amenés à conclure avec le public.

#### **Article 5 – Engagement de l'association Gartempe 206 organisatrice**

- **Assurer la communication** de l'évènement selon le temps et les moyens dont elle disposera sans engagement de résultat.

#### **Article 6 – Journées Nationales des artistes 2025 (1<sup>ère</sup> édition de l'évènement)**

La Maison des Artistes lance les « Journées Nationales des Artistes (JNA) 2025, il s'agit d'une première édition parrainée par Mme la Ministre de la Culture. Dans ce cadre, **l'association Gartempe 206 est identifiée en tant que structure « parcours d'art » et est habilitée à inscrire les artistes**, participant au Chemin de la Vallée de la Gartempe, sur la plateforme de la Maison des Artistes. L'association peut ainsi alléger les artistes des tâches administratives **sous réserve de lui fournir quelques éléments descriptifs (formulaire joint).**

La présidente,  
Annie BRUGIER THOREAU

#### ***L'artisan d'art ou artiste,***

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les modalités,

NOM            Prénom

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

---

<sup>2</sup> RIB de l'association en pièce jointe



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
**CHEMIN DES ATELIERS D'ARTISTES 3<sup>ème</sup> édition**  
**12-13-14 septembre 2025**

NOM :

Prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

**NOM d'ARTISTE à mentionner sur le dépliant de communication :**

**DISCIPLINE à mentionner sur le dépliant de communication :**

**Adresse postale du local d'exposition à mentionner sur le dépliant de communication :**

**Communication :**

Afin de donner envie au public de découvrir notre évènement, l'association Gartempe 206 ouvrira une page Facebook et un espace Instagram, merci de :

- **nous communiquer 3/4 lignes sur votre art :**
  
- Nous joindre une photo de votre choix (soit exposition, soit démonstration, soit votre atelier)
  - **J'atteste disposer des droits de diffusion et de reproduction des photos que je communique à l'association Gartempe 206**

**Observations destinées à l'organisateur Gartempe 206 :**

**Date et signature**



## JOURNEES NATIONALES DES ARTISTES 2025

**Souhaitez-vous que l'association Gartempe 206 vous inscrive sur la plateforme interactive de la Maison des artistes**

Oui      non<sup>3</sup>

**Dans l'affirmative, merci de compléter les éléments suivants :**

Je confirme que cet événement est gratuit pour le public

Adresse de mon site web :

Liens vers un site web, une page de réseaux sociaux, etc. :

Jauge d'accueil en nombre de personnes de mon atelier ou du lieu d'accueil :

Accès PSH/PMR :    oui      non<sup>4</sup>

J'atteste disposer des droits de diffusion et de reproduction des œuvres que je communique à l'association Gartempe 206 pour téléchargement sur le site JNA de la Maison des Artistes

**Date et signature**

---

<sup>3</sup> Rayer la mention inutile

<sup>4</sup> Rayer la mention inutile